

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le 24 janvier 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 janvier 2017 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe Baguet, Maire. Etaient présents en début de séance : M. Mmes. Maurice Decat, Laurent Bach, Caroline Bordat, Serge Marson, Laurence Dufiet, Michèle Dabel, Serge Flament, Anne-Elisabeth Bourguignon, Delphine Grolleau, Sylvie Adella, Marie Gréco, Harold Maximo, Absents excusés : Virginie Fléchet qui a donné pouvoir à Maurice Decat
Absent : Séverine Cazin

La séance ouverte à 20h30, le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Anne-Elisabeth Bourguignon

Ajout de sujet à l'ordre du jour :

M. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- signature convention SDESM relative aux travaux sur le réseau d'éclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Mme Gréco demande d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant les demandes d'inscription aux diverses commissions.

Ce sujet ayant été abordé lors d'un précédent Conseil, il sera discuté en affaires diverses.

Approbation du compte-rendu du 6 décembre 2016

Mme Gréco demande si les modifications qu'elle souhaitait ont été apportées au Compte Rendu, à savoir le rajout des titres de civilité manquants devant son nom et ceux de Mmes Grolleau et Adella.

Les modifications seront apportées en conséquence et le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1/ Délégation de signature d'un permis de construire de régularisation sur la zone artisanale

M. Baguet délègue la présidence de ce point à son adjoint M. Bach, qui accepte, puis se retire de la salle du conseil municipal.

M. Bach, Adjoint, prend la présidence de la séance à la demande de M. le Maire, titulaire du permis de construire de régularisation objet de ce point du jour,

M. Bach informe les membres du conseil municipal, que compte-tenu du type de modifications apportées au permis de construire initial, il convient de déposer un permis de construire de régularisation et que, pour éviter tout conflit d'intérêt, un membre du Conseil Municipal doit être désigné pour signer l'arrêté issu de l'instruction,

M. Bach fait appel à candidature devant le conseil municipal pour la signature du permis de construire de régularisation,

Mmes Gréco et Bourguignon proposent leur candidature,

Le vote a lieu à mains levées :

Mme Gréco (pour : 3, abstention : 0, contre : 10 M. Mmes. Maurice Decat ayant pouvoir de Mme Virginie Flechet, Laurent Bach, Caroline Bordat, Serge Marson, Laurence Dufiet, Michèle Dabel, Serge Flament, Anne-Elisabeth Bourguignon, Harold Maximo)

Mme Bourguignon (pour : 10, abstention:0, contre : 3 / Mmes Grolleau, Gréco et Adella)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à la majorité Mme Anne-Elisabeth Bourguignon comme déléguataire pour la signature du Permis de construire de régularisation de M. Baguet.

2/ Délimitation des zones à protéger

M. Baguet informe les membres du Conseil Municipal que durant la phase d'élaboration du P.L.U et à partir du 27 mars 2017, l'instruction des demandes d'urbanisme se fera sous le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U). Moins restrictif que le POS actuel ou que le PLU à venir, et afin de limiter les demandes incongrues, M. Baguet propose aux membres du conseil de délibérer sur les zones à protéger,

Deux cartes projetant les éléments de paysage et de patrimoine, sur Saint-Sauveur-sur-Ecole et Brinville, sont distribuées au Conseil.

M. Decat précise que les éléments de patrimoine comprennent également les murs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte à l'unanimité la protection des zones délimitées sur plans.

3/ protocole d'accord au contrat D.S.P

Monsieur Baguet explique que les dates d'échéances des contrats eau et assainissement ont été alignées en début de mandat. Véolia Eau demande le remboursement de la soulte du contrat associé aux branchements plomb, Des négociations ont été menées à ce sujet, l'accord s'est porté sur un montant de soulte de 180 905,67€ HT,

Le remboursement se fera via un prêt, également négocié par Mme Dufiet auprès de deux établissements, qui n'aura pas d'impact sur le prix de l'eau.

M. Baguet demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer le protocole d'accord,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité M. Le Maire à signer le protocole d'accord. (pour : 12, abstention:2 (Mmes Gréco et Adella n'ayant pas eu de documents au préalable, contre:0)

4/ élection d'un conseiller communautaire au C.A du Pays de Fontainebleau

Lors du Conseil Municipal du 6 décembre 2016 M. Baguet a été élu conseiller communautaire titulaire. Un arrêté préfectoral permet d'élire un conseiller communautaire suppléant.

Un appel à candidature est fait. Mme Bourguignon se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Mme Bourguignon conseillère communautaire suppléante

M. Baguet informe les membres du Conseil que le 1^{er} conseil communautaire aura lieu le 27 janvier 2017 pour l'élection du président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

5/ Adhésion de la Commune de Moret sur Loing et Orvanne au SDESM

M. Baguet fait part aux membres du Conseil du courrier du SDESM quant à l'adhésion de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne au SDESM.

6/ Règlementation de l'Espace Naturel Sensible « La Rivière »

M. le Maire fait lecture du courrier du Département proposant de prendre un arrêté communal pour réglementer les E.N.S et leur protection, particulièrement le site de « La Rivière ». L'arrêté communal sera suivi d'un arrêté Préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à prendre un arrêté de réglementation pour le site « La Rivière »

7/ Approbation du règlement de la consultation « Moulin de la Fosse »

M. Baguet informe les membres du Conseil que, le 17 janvier 2017 les membres de la commission électorale « Moulin de la Fosse », composée de Mme Grolleau, Mme Bourguignon, M. Martial Quinton et de lui-même, se sont réunis pour organiser la consultation locale du 26 février 2017 pour le devenir du Moulin de la Fosse et d'en rédiger un règlement. Lecture est faite du compte rendu du comité consultatif « Moulin de la Fosse par M. Baguet.

Il a été demandé aux membres du comité de proposer chacun une question fermée pouvant être posée aux administrés pour la consultation.

La synthèse des propositions faite, la question résultante à soumettre est « *Dans le cadre des options qui s'offrent à la commune pour la gestion du Moulin et de ses annexes, approuvez-vous celle consistant à vendre ce bien immobilier, étant précisé que cette solution n'aura pas d'impact sur la fiscalité locale, alors que toute autre solution, consistant à aménager le site du Moulin, nécessitera une augmentation de cette même fiscalité locale ?* ».

Monsieur le Maire distribue le projet du règlement de consultation aux membres du Conseil.

Il est procédé au vote : pour : 11, abstention : 2 (Mme Gréco et Mme Grolleau, jugeant que les documents n'ont pas été remis en amont de la réunion du Conseil Municipal, et que la question a été élaborée sans consultation préalable de la commission électorale « Moulin de la Fosse »), contre : 1 (Mme Adella).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à la majorité la question et le règlement relatif à la consultation publique du 26 janvier 2017.

8/ Augmentation du temps de travail poste adjoint technique

Compte-tenu de la polyvalence du poste d'un adjoint technique, et afin d'organiser au mieux la répartition des heures et la charge de travail de chacun, M. Baguet propose aux membres du Conseil d'augmenter de 2h le temps de travail d'un employé municipal titulaire, passant d'un contrat de 28h/sem à 30h/sem.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'augmentation de temps de travail proposé.

9/ participation communale au financement classe de neige 2017

M. Baguet laisse la parole à Mme Bordat.

Mme Bordat explique que cette année 46 élèves partent du 6 mars au 10 mars 2017 en classe de neige au Grand-Bornand et que le prix du voyage par élève est de 365 €.

M. Baguet précise que le prestataire a été choisi par l'école.

Il est proposé d'apporter une subvention de 100€/enfant, montant qui sera porté au prochain budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de subventionner le voyage à hauteur de 100€/enfant.

10/ point ajouté : signature convention SDESM

M. Baguet explique qu'afin de réduire les coûts, il convient de mutualiser les prestations relatives à l'entretien de réseaux d'éclairage public, et que le SDESM propose la signature d'une convention financière à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

11/ Affaires diverses

M. Baguet informe les membres du Conseil que le SDESM demande les prévisions de travaux sur éclairage public, qu'en 2017 il n'y a pas de projet, mais qu'il est temps de réfléchir sur les travaux à réaliser en 2018, notamment concernant la rue des Marnières.

Mme Gréco revient sur le fait que sa demande, a ajouter à l'ordre du jour, d'être nommée au sein de la commission Gens du Voyage n'a pas été prise en compte et portée sur la convocation.

M. Baguet rappelle que ce sujet a déjà été abordé lors du Conseil du 6 décembre 2016 et qu'une délibération a été prise dans le sens où les délibérations de constitution des commissions ne seront pas reprises pour la nomination de nouveaux membres.

Mme Adella s'étonne de la difficulté à avoir accès au compte rendus des différents comités notamment sur intranet et que tout élu a le droit à assister à tous les comités.

M. Baguet lui répond qu'il n'en est rien et que Mme Adella, sur ce sujet, doit se référer au CGCT.

M. Laurent BACH informe les membres du Conseil que suite aux rapports de non-conformité à l'assainissement datant de 2008 et 2009 et concernant le club house et la maison des Terres Menues, des études de faisabilité pour un montant de 2700 € sont en cours en partenariat avec le PNR. A l'issue ces études seront présentées au PNR pour pouvoir engager les travaux de mise en conformité de ces bâtiments communaux.

M. Serge Marson rappelle que la cérémonie en mémoire des victimes de la guerre d'Algérie du 19 mars 2017 aura lieu à Saint-Sauveur sur Ecole à 10h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.